

BTS NOTARIAT

Le titulaire du BTS notariat est un collaborateur de l'office notarial.

L'office notarial est dirigé par un ou plusieurs notaires. Ces derniers sont des officiers publics qui exercent leur activité sous le contrôle du ministère de la justice. Le notaire authentifie les actes, c'est-à-dire qu'il constate officiellement la volonté exprimée par les signataires et s'engage personnellement sur le contenu et sur la date de l'acte.

Le technicien supérieur « notariat » agit de manière autonome pour les actes à la fois simples et courants ou sur instructions pour les actes plus complexes.

Il accomplit l'ensemble des tâches dans le cadre d'une véritable polyvalence et suit ainsi le dossier depuis le premier contact avec le client jusqu'à son archivage.

Il occupe des emplois centrés sur la rédaction d'actes simples, l'exécution de formalités, la négociation de biens à vendre ou à louer en qualité de négociateur.

Selon ses aptitudes et son expérience, le diplômé pourra évoluer vers la prise de responsabilités croissantes, notamment en matière de rédaction d'actes et de management d'équipe, et progresser ainsi vers un niveau cadre.

La réussite dans l'emploi pour le titulaire du BTS notariat s'appuie à la fois sur des compétences générales et professionnelles et sur des qualités personnelles, notamment ses capacités d'analyse, de synthèse, d'organisation ; sa maîtrise de la technique juridique et du vocabulaire y afférent, de la communication, des outils et technologies informatiques.

Conditions d'admission

- Etre titulaire du baccalauréat (tout bac) ou d'un titre équivalent,
- Inscription sur Parcoursup (uniquement pour lycéens en terminale en cours)
- Puis entretien avec le Directeur de l'Institut des Métiers du notariat.

Prise de rendez-vous possible à partir du mois de février.

Frais de scolarité : 3 300€ par année d'étude BTS

Etablissement éligible aux bourses d'enseignement supérieur (se renseigner auprès du CROUS)

Formation : Durée : 2 ans dont 12 semaines de stage en milieu professionnel (7 semaines en 1ère année et 5 semaines en 2ème année). L'horaire hebdomadaire est de 30 heures pour chaque année.

Programme :

1 - Culture générale et expression : 84h/an

- en relation avec les questions d'actualité.

- capacités et techniques d'expression : vocabulaire, syntaxe, aptitude à la synthèse

2 - Langue vivante étrangère : 84h/an

Compréhension écrite et orale, expression écrite et orale : terminologie et lexique du domaine professionnel.

3 - Environnement économique et managérial du notariat : 84h/an

Comprendre les différents aspects de l'activité notariale et les situer dans leur contexte économique, social et institutionnel

4 - Droit général et droit notarial : 224h/an

Introduction au droit, droit de la famille, droit des biens, droit des obligations, immobilier, droit rural, fiscalité, droit social

5 - Techniques notariales : 280h/an

Communiquer et s'informer, s'organiser, rédiger les actes, accomplir les formalités.

6 : Conduite et présentation d'activités professionnelles : 84h/an

Réalisation d'activités professionnelles. L'objectif est de mettre en pratique les compétences techniques et comportementales ainsi que les connaissances acquises en cours.

Les enseignements sont dispensés par des collaborateurs de notaires, des notaires, des universitaires, des professeurs de lycées, des professeurs de langues.

Enseignants

- Maître Catherine BATTUT : Notaire
- Madame Sophie HOUBE-VALTIN : Notaire assistant
- Monsieur Jean-François AUGUSTE : Inspecteur comptable national
- Maître Stéphane FARGET : Notaire
- Monsieur Jean-Marc PRATESI : responsable service de la publicité foncière Riom
- Madame Florence BALAVOINE : Diplômée clerc de notaire
- Monsieur Serge BERARDI : Professeur de lycée
- Monsieur Christian BOURGEONNIER : Maître de conférences
- Madame Anne-Pierre MOUILLET : Diplômée notaire
- Monsieur Xavier CADORET : Professeur de lycée
- Madame Céline GENTET : Professeur de lycée
- Madame Josiane METOIS : Notaire assistant
- Madame Sylvette DEVIDAL : Professeur de lycée
- Madame Christine LASSALAS : Maître de conférences
- Monsieur Alain LE POMMELEC : Maître de conférences
- Monsieur Marc LEVRAY : Collaborateur du notariat, expert immobilier
- Monsieur Anthony MAYMONT : Maître de conférences
- Maître Jean-François RIFFARD : Professeur, Avocat
- Madame Barbara MULLER : Professeur d'anglais
- Monsieur Thomas GIRAUD : Notaire

- Madame Mélodie KHOURI : Notaire assistant
- Monsieur Nicolas AUGUSTE : Chargé d'études habitat/foncier
- Maître Stéphanie DROUIN : Notaire
- Madame Manon MINASSIAN : Diplômée notaire

Référentiel BTS NOTARIAT

https://www.sup.adc.education.fr/btslst/referentiel/BTS_notariat.pdf